



## MODIFICATION DES MOYENS ALLOUES AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément aux termes du contrat de liquidité confié par la société Lectra à la société EXANE BNP PARIBAS, la société Lectra a effectué un apport complémentaire de € 350 000 sur les liquidités mis à la disposition du contrat de liquidité en date du 20 juillet 2017.

Il est rappelé que lors du bilan précédant arrêté au 30 juin 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 15 040 titres Lectra
- € 262 504